



Approuvée : le 29 mars 2006

Révisée (Comité LDC) : le 11 janvier 2011

Modifiée : le 30 mars 2011, le 15 février 2017

1. PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO) estime qu'une bonne alimentation et que le conditionnement physique sont essentiels à la croissance et au développement des enfants et des jeunes et ont une incidence sur l'apprentissage.

2. PRINCIPES

- 2.1 Attendu que l'alimentation adéquate et le conditionnement physique sont essentiels à la croissance et au développement optimal des enfants et des jeunes;
- 2.2 Attendu que le Conseil désire créer un milieu scolaire favorable et des occasions d'apprentissage qui préconisent la saine nutrition et le conditionnement physique;
- 2.3 Attendu que l'école offre des programmes et des services aux élèves et aux jeunes qui favorisent la croissance et le développement optimal à tous les niveaux d'études scolaires, physiques, socio-affectifs;
- 2.4 Attendu que les aliments offerts en milieu scolaire doivent servir de modèle en matière d'alimentation saine et renforcer le programme d'études sur la santé;
- 2.5 Attendu que le conditionnement physique intégré à la journée scolaire a un impact positif sur l'apprentissage,

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario s'engage à mettre en œuvre une politique qui favorise de saines habitudes alimentaires et le conditionnement physique.



Approuvée : le 29 mars 2006

Révisée (Comité LDC) : le 11 janvier 2011

Modifiée : le 30 mars 2011, le 15 février 2017

RÉFÉRENCES

La Loi sur l'éducation.

Note politique programme no 138 - Activité physique quotidienne

Note politique programme no 150 - Politique concernant les aliments et les boissons dans les écoles

RÉVISION

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer les directives administratives visant la mise en oeuvre de la présente ligne de conduite.